

Par décret du 29 janvier 2016, le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social remplace le diplôme celui d'Auxiliaire de Vie Social.

Accès à la formation

Le Diplôme d'état d'Accompagnant Educatif et Social est de niveau CAP/BEP. Il est accessible par la formation et par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Contenu de la formation

La formation comporte en alternance de l'enseignement pratique et 525 heures d'enseignement théorique réparties sur 20 ou 14 mois selon la formule utilisée

L'enseignement théorique comporte :

- 1-Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action social
- 2-Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- 3-Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- 4-Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

Ce diplôme propose 3 spécialisations

- Le domicile
- Les structures collectives
- L'éducation inclusive et la vie ordinaire

Qui sont les employeurs des AES

Le secteur associatif et les collectivités locales sont les principaux employeurs des AES
L'Aide et Intervention à Domicile du Bas-Rhin (AID67) anciennement l'aide aux mères est le seul SAAD à être agréé par la Caisse d'Allocation Familiale et le Conseil Départemental pour l'accompagnement à domicile des familles fragilisées.

Exemple d'une journée d'Accompagnant Educatif et Social (Anciennement AVS)

8h00-12h00 Intervention au domicile de Madame Alice enceinte de 8 mois et maman de 2 enfants
Entretien du cadre de vie (balayer, nettoyer les sols)
Entretien du linge (laver et repasser le linge courant)
Aller chercher les enfants à l'école

13h00-17h00 Intervention au domicile de Madame Alice jeune maman atteinte d'un cancer
Entretien du logement
Repassage
Aller chercher le fils de madame à l'école
Préparer le repas du soir
Aider la maman à s'occuper de l'enfant

L'accompagnement au sein de notre association se fait auprès des familles fragiles ou des personnes âgées.

Mieux connaître le métier Accompagnant Educatif et Social à l'AID67



46 rue Jean Jaurès-67300 Schiltigheim

Tél : 03 88 33 01 46-Fax : 03 88 62 37 30

E-mail : aideadomicile67@orange.fr

Www // aid67.fr



L'Accompagnant Educatif et Social à Domicile accompagne et aide les personnes dans les actes essentiels et les activités ordinaires de la vie quotidienne, ainsi que dans les activités de vie sociale et relationnelles.

Une aide au quotidien

L'AES anciennement AVS apporte son aide à leur domicile aux personnes fragilisées, dépendantes, ayant des difficultés passagères dues à l'âge, à une maladie, à un handicap ou à des difficultés sociales. Elle les aide dans leur vie quotidienne.

Elle favorise l'autonomie des personnes, leur insertion sociale et la lutte contre l'exclusion.



L'AES intervient également auprès de familles devant faire face à une surcharge d'activités, à la maladie...

L'AES établit avec la personne aidée et son entourage une relation de confiance et de dialogue. Il assure, en liaison avec les autres professionnels, une prestation individualisée en prenant en compte l'ensemble des besoins de la personne aidée dans le respect de ses choix de vie.

Par son action, l'accompagnant éducatif et social contribue au maintien à domicile, la préservation et à la restauration de l'autonomie et à l'insertion sociale des personnes.

Respecter les choix de vie

L'AES intervient auprès de la personne ou de la famille en situation de besoin.

Il aide les personnes dans le respect de leur choix de vie avec pour objectif de maintenir, restaurer ou stimuler leur autonomie.

En fonction des potentialités et des incapacités constatées de la personne :

- Il aide à faire (stimuler, accompagner, faciliter),
- Il fait à la place de quelqu'un qui est dans l'incapacité de faire seul.

Accompagner dans les actes essentiels de la vie quotidienne

L'AES assiste les personnes en leur apportant une aide professionnelle dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne : le lever, le coucher, la toilette, l'aide à l'appareillage des personnes handicapées, la préparation et la prise des repas, les travaux ménagers courants.

Encourager les personnes

Parmi ses missions, l'AES est amené à encourager la personne y compris dans les loisirs, afin de maintenir une vie sociale et relationnelle.

L'AES inscrit son action dans le cadre d'un projet individualisé. Il travaille en liaison étroite avec les autres intervenants à domicile, les institutions sanitaires, sociales et médico-sociales.



Principales missions

- Accompagner et aider aux personnes dans les **activités ordinaires de la vie quotidienne** (aider la personne à partir des activités quotidiennes)
- **Motiver** la personne pour la réalisation de ses activités dans son cadre de vie
- Accompagner et aider aux personnes dans les **activités de la vie sociale et relationnelles**
- Contribuer à **l'entretien du domicile**, aux activités domestiques de la vie quotidienne
- **Stimuler la personne** et lui assurer une vie sociale
- Participer à **l'évaluation des besoins de la personne et à l'adaptation de l'intervention**

Quelques motifs d'intervention

- Grossesse, naissance
- Maladie ou accident d'un parent ou d'un enfant
- Familles nombreuses
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées